

été
relaché 3 jours

Réquisitoire

accusé Déf.



Distribution
en six quarts de D^{ts}
Brigadier ou dit
clameur publique

pas Directeur #
pas distributeur, que #
Girard - et Senter, 2
Désarmé.

→ M^{rs} Vachon }
Société fraternelle }

Désarmement
et Enlèvement
du poste en faction
D'avois occupé
La mairie

à l'exemple de M. le
Commissaire du G^{te}
presque légèrement sur les
faction qui ~~est~~ sans
qu'on desin exagéré
par l'usage.

Signé

acte d'accusation

- 1° le plus jeune
- 2 " plus ignorant
- 3 " non coopération absent pendant la délibération d'acte d'accusation.
4. erreur sur le contenu
5. signé d'après invitation
6. signé le dernier
7. Signé bénévolement d'après la libération de M. Vachon
- 8 crainte révérentielle
- 9 enfin il était à l'écart pendant la discussion la rédaction timbre de voix. faire après la fin.



voir en face
acte d'accusation

acte d'accusation

Depassio Steno

D'avois par un écrit, une proclamation, distribuée dans des lieux publics, provoqué un attentat ayant pour but soit de changer, soit de détruire le gouvernement, soit d'exciter la guerre-civile en portant les citoyens à saisir les uns contre les autres et de s'être ainsi rendu complice de cet attentat.
Crime prévu les art. 87 et 91 du code pénal et 1^{er} de la loi du 17 mai, 1819.

De s'être rendu complice de désarmement des portes de la mairie de Les Trois-Écuzes dans le mouvement insurrectionnel du 15 juin en aidant ou assistant les auteurs de ce désarmement.

Crime prévu et puni par l'article 6 de la loi du 21 mai 1834 et 59 et 60 du code pénal.

D'avois dans le mouvement insurrectionnel de 15 juin à la X. R. pour faire attaquer et résister avec la force publique, envoie de la garnison de la mairie de Les Trois-Écuzes.
Crime prévu et puni par l'art. 8 § 1 de la loi du 21 mai 1834.

~~Coron. Complice du désarmement des portes de la mairie de Les Trois-Écuzes en aidant ou assistant les auteurs de désarmement.
Crime prévu et puni par l'art. 6 de la loi du 21 mai 1834, et les articles 59 et 60 du code pénal.~~

N^o Duchamp avoué

au barreau de Dijon, 7. 3.

Cémeins à Décharge

N^o Baudry, veuf, professeur Cusin.

S'était tenu sur lui. il devait punir plier.

" Basset (B.), employé à un Dépaspio le 15 juin de 6^h heures à 7 heures au tonneau de

" Riche (Loui) (d'un la cour) tansail a un Dépaspio à huit heures du matin dans la cour au tonneau de boisail.



Renseignements

N^o Depaspio (oude) rue Cassati, 2. 3^e

Inbart, (Beau fin) gr. rue X. 2. 8.